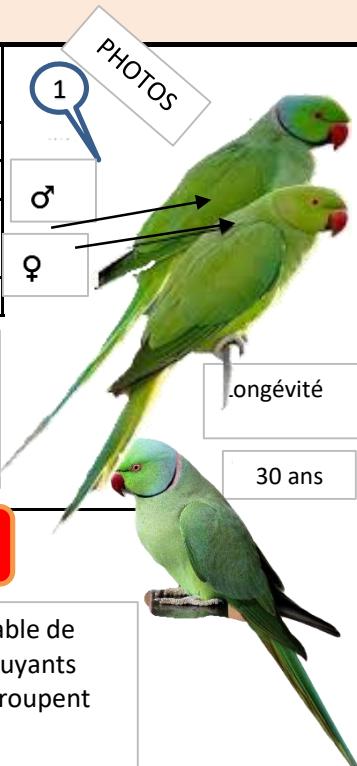


Document d'information accompagnant la vente ou la cession d'un animal vivant d'une espèce domestique ou Non domestique

GENRE	PSITTACULA	Ø Bague	Taille adulte	Poids
- les noms scientifique et vernaculaire de l'espèce ;				
1-Perruche à collier	Psittacula krameri	6,0 - 7,0 mm	43 cm	95 g - 140 g
	Perruche à collier d'Afrique Psittacula krameri krameri 6,0 - 6,5 mm			
	Perruche à collier de l'Inde Psittacula krameri manillensis 6,5 - 7,0 mm			



Ne pas relâcher ces oiseaux dans la nature et être en règle avec l'administration.

Mode de vie sociale

La Perruche à collier est un oiseau grégaire, hardi et opportuniste, capable de s'adapter à de nombreuses situations. Les adultes vivent en groupes bruyants allant d'un endroit à l'autre d'un vol direct très rapide. La nuit ils se regroupent pour dormir.

Comportement et, en particulier sa dangerosité

Cet oiseau est plutôt calme et s'apprivoise facilement. On fera attention à son bec puissant et pouvant facilement créer des blessures. La manipulation sera à faire avec attention, surtout en période de reproduction où les oiseaux sont plus nerveux.

Mode de reproduction

Le dimorphisme sexuel est net, mais n'apparaît qu'en deuxième ou troisième année, où l'oiseau atteint sa maturité sexuelle. Les femelles pondent de 3 à 6 œufs et couvés de 22 à 23 jours. La saison de reproduction démarre au printemps voire en fin d'hiver. Les jeunes sortent du nid à 7 semaines environ et sont bien tolérés dans la volière une fois sevrés. Il n'y a qu'une seule ponte par an si elle est menée au bout (jeunes sevrés).

régime alimentaire et ration quotidienne

Le mélange grande perruches leur convient très bien en alimentation de base. Ces perruches apprécieront beaucoup les fruits et légumes, qui seront apportés régulièrement. L'os de seiche fera aussi partie du menu ainsi que de l'eau propre à volonté. Granivore-frugivore opportuniste, elle utilise une grande variété de sources d'alimentation : bourgeons ou fruits (pommiers, ifs, cerisiers, érables) qu'elle attaque souvent en groupe mais profite également du nourrissage par l'homme (fruits, boules de graisse...). Dans sa zone de répartition d'origine, elle est considérée comme un ravageur des cultures.

Conditions d'hébergement

La volière sera de 3-4 m de long sur 1 m de large et 2 de haut. Selon la taille de l'espèce le nid sera de 25 à 35 cm de base sur 50 à 70 cm de haut avec un trou d'envol de 12 cm pour les plus grandes espèces. Le nid sera garni de copeaux et de tourbe. Ces perruches peuvent être sensibles au gel (pattes), un abri sera le bienvenu.

Informations complémentaires

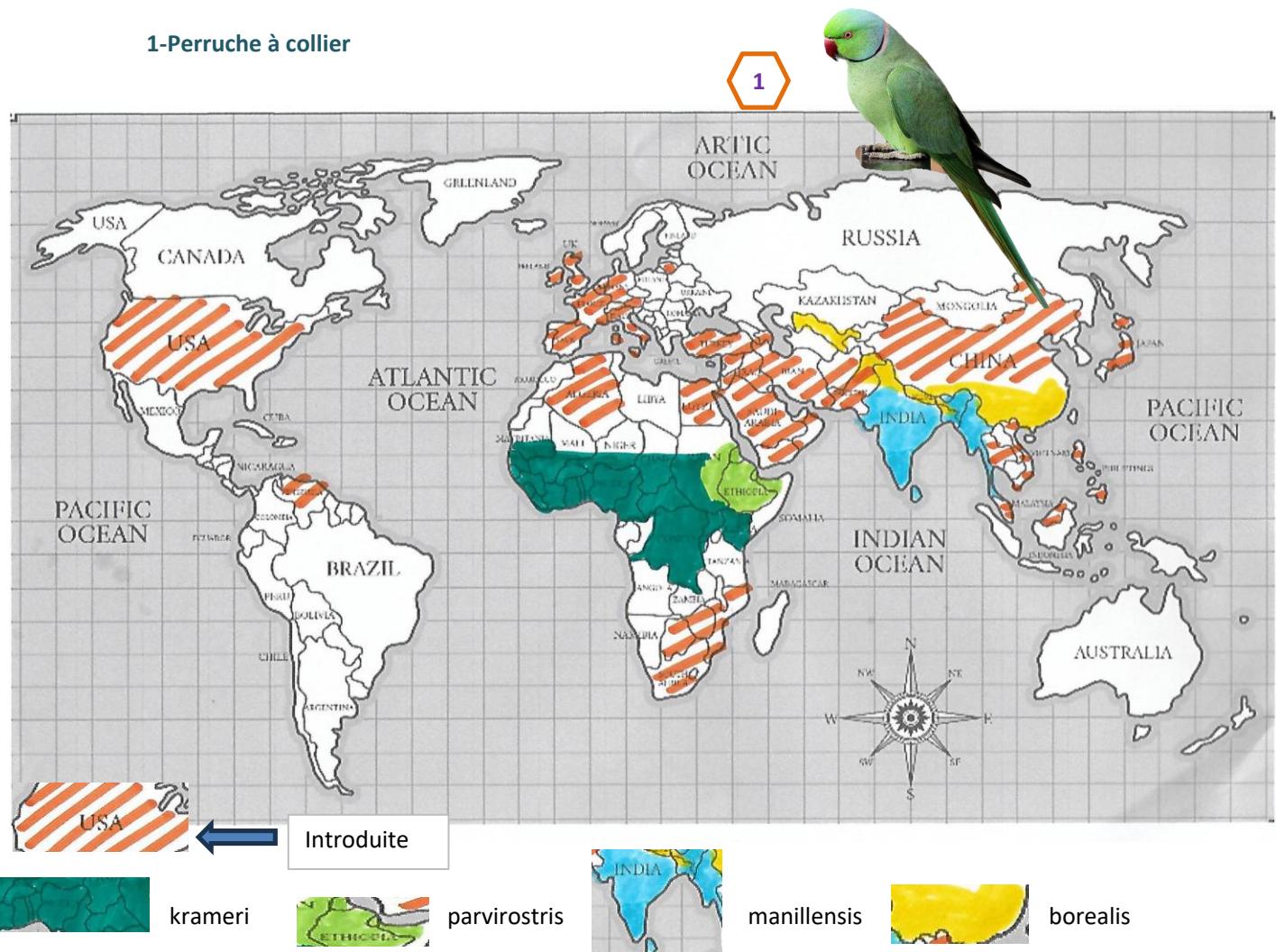
Les sous-espèces africaines sont légèrement plus petites que les sous-espèces asiatiques. En Afrique nous avons *krameri* appelée *perruche à collier africaine*, *parvirostris* *perruche à collier-abyssinienne*. En Asie: c'est *perruche à collier-boréale* pour *borealis*, *perruche à collier-indienne* pour *manillensis*. En dehors de la différence de taille entre les "africaines" et les "asiatiques" il n'existe que de faibles variations de couleurs et . La sous-espèce asiatique *borealis* possède un bec tout rouge alors que la sous-espèce type l'a rouge et noir.



: « Afin de préserver la vie sauvage, l'animal dont vous venez de faire l'acquisition ne doit pas être relâché dans le milieu naturel ». AOCV85 - G. BESSON - DECEMBRE 2024 22/12/2024

CARTE DE REPARTITION DES PSITTACULA

1-Perruche à collier



Indications subspécifiques 4 sous-espèces

Psittacula krameri krameri

Psittacula krameri parvirostris

Psittacula krameri borealis

Psittacula krameri manillensis

La perruche à collier a été relâchée régulièrement suite au trafic illégal dont elle a fait l'objet. On suspecte aussi des lâchers dus à des activistes et bien sûrs des "évasions" incontrôlées. Ce phénomène s'est produit dans les aéroports entre autres. Les perruches ont donc colonisé petit à petit les grandes villes, puis ont commencé à migrer.

Statut

L'article R411-37 du code de l'environnement précise que l'interdiction d'introduire dans le milieu naturel des espèces envahissantes est aussi valable pour les hybrides dont l'un des parents appartient à une de ces espèces. En matière de détention au titre de l'arrêté du 8 octobre 2018, la détention de perruches à collier jusqu'à 75 spécimens est soumise à déclaration ; au-delà il faut avoir un certificat de capacité ou une autorisation d'ouverture de l'établissement d'élevage. Si les animaux sont détenus dans un but lucratif et qu'il importe le nombre de spécimens, une autorisation est nécessaire.

Quel impact sur la biodiversité en France ?

Bien qu'actuellement les impacts semblent très faibles en France, le risque existe. La dynamique de reproduction dans d'autres grandes villes d'Europe (Londres, Bruxelles...), le caractère gréginaire de l'espèce et les dégâts connus sur l'agriculture dans d'autres pays imposent la prudence et des actions en amont pour limiter leur expansion.

